



20150705

N° 2015/07/05

DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Séance du jeudi 02 juillet 2015, 18 heures**

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Membres présents : Mesdames et Messieurs :** FOUANT, ANGELI, BOUVOT, CERRET, CLAUZEL, JEAN, LAURITA, LAYRE, NOGUIER, ROUDIL, BURTET, VALGALIER, CORBIN, GERVASONI, LANGET, POUJOL, CHANAL, COMPAN, FAIDHERBE, GAUBIAC, ISSERT, PALLIER

**Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs :** DECISIER, ALEGRE, CRUVEILLER, GUERIN, MARTIN, FRATISSIER, LEPROVOST

**Membres absents: Mesdames et Messieurs :** ARBUS, FINIELS, CAUSSE

**Membres remplacés :** Madame FOUANT remplace Monsieur GUERIN  
Monsieur PALLIER remplace Monsieur FRATISSIER

**Procurations :** Monsieur CRUVEILLER donne procuration à Monsieur LAYRE,  
Monsieur MARTIN donne procuration à Monsieur POUJOL,  
Madame DECISIER donne procuration à Monsieur FAIDHERBE

**Membres ayant participé au vote : 25**

**Date de convocation :** 06 juin 2015

**Date d'affichage :** 06 juin 2015

L'an DEUX MILLE QUINZE, le jeudi 02 juillet 2015, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard POUJOL

**Objet :** normalisation des déchèteries/AMO : demande de subvention

Monsieur COMPAN, vice-président chargé du tri et de la modernisation des déchèteries, expose à l'assemblée délibérante que lors de la réunion du 18 juin dernier en mairie de Cazilhac, il a été décidé avec les présidents des communautés de communes formant le syndicat mixte, de créer un groupement de travaux afin de traiter le dossier cité en objet ; le SYMTOMA étant chargé de son animation.

Afin d'accompagner le syndicat mixte tout au long de la procédure de création du groupement puis au cours des travaux proprement dit, il est nécessaire de pouvoir disposer d'un bureau d'études spécialisé dans ce

20150705

N° 2015/07/05

genre de dossier. C'est le cabinet nîmois AF Conseil qui a été retenu par le président pour ces missions complexes à hauteur de 2 700 € HT (création du groupement) et 7 000 € HT (suivi de l'opération globale).

Il convient de solliciter dès à présent les partenaires habituels (ADEME et Conseils Départementaux) pour contribuer à son financement et autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents :

- autorise le Président à demander des subventions les plus élevées possibles à l'ADEME ainsi qu'aux Conseils Départementaux du Gard et de l'Hérault
- autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 03 juillet 2015

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le .....  
et de la publication le .....

09 JUL. 2015

09 JUL. 2015

Le Président,



Gérald GERVASONI

